

Un écologue dénonce une nouvelle coupe de forêt

Bernard Bousquet, écologue forestier, a constaté une nouvelle coupe rase à proximité de chez lui, à Proissans. Bien que légale, cette pratique menace la biodiversité, dénonce l'expert

Alors qu'il se promenait en forêt, à proximité de Proissans où il habite, Bernard Bousquet a remarqué un grand vide : 4 hectares de feuillus abattus. Ce n'est pas la première fois que cet écologue forestier constate une coupe rase dans ce secteur. Ancien ingénieur des ponts, des eaux et forêts - il est désormais à la retraite -, le Périgourdin a travaillé avec des institutions internationales, telles que l'Unesco et WWF, sur l'aménagement des espaces protégés.

Alors que la forêt couvre 45 % de la superficie de la Dordogne, soit 418 000 hectares, les coupes de bois d'un seul tenant comme celle de Proissans se multiplient. Bernard Bousquet alerte sur cette technique : « Cela crée une fragmentation écologique des milieux naturels. »

Selon l'expert, cette coupe de feuillus a pour conséquence de détruire l'habitat de milliers d'espèces animales : « Cette destruction de l'habitat est la troisième cause d'effondrement de la biodiversité, avec l'agriculture intensive et l'artificialisation des sols. » Sans oublier leur rôle non négligeable de puits de carbone. Bernard Bousquet martèle : « Il faut serrer le robinet bois, comme on est en train de limiter drastiquement la consommation d'eau dans les départements frappés par la sécheresse. »

Pratique pourtant légale

Contactée par l'écologue, la coopérative forestière Alliance Forêts Bois, qui a assuré cette coupe, rappelle que la pratique est légale et régie par un cahier des charges. Cela ne peut être effectué que sur des parcelles privées, dont les propriétaires ont consenti au préalable à



Bernard Bousquet préconise une gestion plus douce avec des coupes sélectives. AMÉLIE BEYNAC

l'abattage. Doté d'un label de gestion durable, le cahier des charges préconise des coupes rases inférieures à 10 hectares. Des recommandations considérées « vagues » par le spécialiste, qui dénonce ici du « greenwashing » : « Par exemple, il n'y a aucune limite en matière de mécanisation. On utilise des engins de 25 tonnes qui défoncent et tassent les sols. »

La destruction d'une forêt ancienne et mature comme celle de Proissans est souvent suivie de la plantation de résineux. Or, ces derniers assèchent les sols et les réserves en eau et, surtout, augmentent le risque d'incendie, précise Bernard Bousquet. Pour lui, le maître mot est la diversité des

essences et des classes d'âge des arbres, « pour leur adaptation optimale aux changements climatiques ». Il incite davantage à une gestion plus douce avec des coupes sélectives. « Le coût de toutes ces ca-

« Il faut serrer le robinet bois, comme on est en train de limiter drastiquement la consommation d'eau »

tastrophes climatiques cumulées est bien plus important que le profit immédiat tiré de cette exploitation intensive des ressources en bois », résume l'écologue.

Zone classée

Le spécialiste a d'ores et déjà envoyé son « Plan de résilience des forêts et prévention des feux » à la préfecture. Ce programme, signé par plusieurs associations de défense de l'environnement dont la Sepanso (Société pour l'étude et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest), vise à freiner et modifier les pratiques de surexploitation industrielle dénoncées par Bernard Bousquet.

Selon lui, il faudrait revoir le cahier des charges des exploitants et protéger les vieilles forêts en leur donnant un statut de zone classée, comme les forêts Natura 2000.

Amélie Beynac

PLAN CLIMAT

Des balades urbaines proposées aux élus



Le parcours sera jalonné d'espaces et de bâtiments publics. LÉNA BADIN

Mardi 6 septembre, les communes de Pays-de-Belvès et de Saint-Cyprien proposent des balades urbaines à leurs élus, dans le cadre du Plan climat air énergie territorial et du programme Petites Villes de demain portés par la Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède. La découverte de lieux, d'aménagements, d'équipements, de caractéristiques urbaines et d'éléments bâtis permettra de révéler les choix les plus judicieux pour limiter les risques liés aux évolutions climatiques à venir (vagues de chaleur, inondations, sécheresse, etc.).

Ce moment, en plein air, sera également l'occasion pour les élus de s'interroger sur la compacité des bâtiments, l'usage de la climatisation, la préservation de la ressource en eau potable, la gestion des eaux pluviales, la place du végétal et de l'eau dans la commune et le choix des matériaux. Plusieurs intervenants animeront les débats.

Le matin, les élus se retrouveront à Pays-de-Belvès pour un parcours jalonné d'étapes, dont une rencontre avec des personnes-ressources sur les écomatériaux et la construction en paille. L'après-midi, le même programme sera transposé à Saint-Cyprien, ce qui permettra de visualiser concrètement les enjeux et les actions d'adaptation à l'évolution climatique dans les bourgs.

Léna Badin